

Séance du 6 avril 2023

Nombre de délégués

| |
|------------------|
| en exercice : 44 |
| présents : 29 |
| votants : 29 |

Date de convocation :

27 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Syndical dûment convoqués, se sont réunis en la salle des Colombiers à Blosseville, sous la présidence de M. Philippe DUFOUR, Président.

Présents : M. Jean François ALIGNY, M. Jean Pierre CANU, M. Alain COUROYER, M. Joel DESCHAMPS, M. Christophe DUBOSC, M. Philippe DUFOUR, M. Noel GODEFROY, M. Denis GUEDIN, M. Daniel LEGROS, M. Olivier MATEUF, M. Bruno PAULMIER, M. Bruno PICARD, M. Jean Paul RENAUX, M. Bernard TAILLEUX, M. Jean Jacques THOMAS, M. Pascal VANIER, M. Dominique BOUGON, M. Serge BOUST, M. Philippe LARCHEVEQUE, M. Christophe MARET, M. Pierre-Yves MENAGER, Mme Magalie WENDLING, M. Didier BELLIERE (2), M. Yves TOSTAIN, M. Gérard TIERCELIN, M. Claude ROUSSIGNOL, Mme ROUSSEL Mathilde, M. Hervé LECLERQ.

Excusés : M. Stéphane FOLLIN, M. Laurent BOUDIN, Mme Josiane CERVEAU, M. Philippe COTE.

Absents : M. Emmanuel BOUST, M. Luc CLAEYSSENS, M. Frédéric LEJEUNE, M. Grégory BAR, M. Pascal CAPRON, M. Jean Christophe DALLE, M. Etienne LARDANS, M. Christian LEROUX, M. Alexandre TERRIER, Mme PORET Martine, M. Francis TRUPTIL.

Excusés ayant donné pouvoir :

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut donc valablement délibérer.

DELIBERATION N°2023-10 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POSTE TECHNICIEN RIVIERE

Le Département de Seine Maritime a mis en place depuis 2011 une politique « Espaces Naturels et sensibles ». Il est ainsi susceptible de financer dans ce cadre une partie des dépenses liées au poste de technicien rivière. Le SMBV a lancé fin 2022 l'élaboration du plan de gestion pluriannuel du Dun, ce qui permettra de faire le bilan de plus de 20 ans de travaux sur la rivière et établir une programmation de travaux de restauration et d'entretien du Dun et de son lit majeur.

L'état prévisionnel des dépenses est le suivant :

| | Cout total | Prorata rivière 50% |
|--|------------|---------------------|
| Salaires bruts du technicien | 30 000 € | 15 000 € |
| Charges patronales | 10 000 € | 5 000 € |
| Assurance personnel | 1 270 € | 635 € |
| RC | 360 € | 180 € |
| Frais de formation du technicien | 500 € | 500 € |
| Outillage léger | 100 € | 100 € |
| Equipement léger de l'équipe (pantalon, veste, bottes, cuissardes, waders, EPI...) | 1 000 € | 1 000 € |
| TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT | | 22 165 € |

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **SOLLICITE** de Monsieur le Président du Conseil Général une subvention au taux maximal sur le poste de technicien rivière,
- **INSCRIT** les sommes correspondantes au Budget Primitif 2023.

Fait à Blosseville, le 6 avril 2023,
Le Président,

SYNDICAT MIXTE DES BASSINS
VERSANTS DU DUN ET DE LA VEULES
Espace Multi Services
40 rue Charles Lescane
76740 Fontaine le Dun